Une image contenant oiseau, symbole, bec, texte

Description générée automatiquement

Règlement et consigne de nettoyage

Mairie d’Altenheim

15 rue Principale

67490 Altenheim

Tel :03.88.70.21.10

Mail : mairie.altenheim@orange.fr

Mise à jour : 01/05/2024

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi de louer notre salle polyvalente et nous vous en remercions.

Voici en quelques lignes le règlement et les consignes de nettoyage que vous devrez respecter.

# Mise à disposition des clés :

Les clés seront à récupérer le jeudi précédant la location. Elles seront disponibles l’après-midi en mairie lors de la permanence de 15h à 17h. L’accès à la salle ne sera autorisé que du samedi matin 8h au dimanche soir 20h.

La restitution se fera le lundi après la location. Les clés sont à déposer en mairie l’après-midi lors de la permanence de 17h à 19h.

# Nuisance sonore :

Il est rappelé que notre salle polyvalente se trouve au cœur du village et que la quiétude des riverains se doit d’être respectée. Les bruits, musique et autres nuisances sonores devront donc être fortement diminués à partir de 23h.

# Nettoyage de la cuisine :

Vaisselle et marmites lavées proprement.

Nettoyer les différents éléments et les appareils ménagers utilisés (lave-vaisselle, percolateur, fours, plaques, friteuse, four à tartes flambées) tout est démontable pour faciliter le nettoyage.

Balayer et passer la serpillière.

Le matériel de nettoyage ne sera plus mis à disposition, il vous appartient de le fournir. Nettoyer le frigidaire et le congélateur sans les débrancher.

# Salle :

Balayer, nettoyer tables et chaises avant de les empiler.

Vider, nettoyer les deux réfrigérateurs, ne débrancher que le petit. Nettoyer le comptoir, surtout sous le robinet à bière.

Laver le sol derrière le comptoir.

# Toilettes :

Le papier toilette est à fournir par vos soins. Nettoyer les cuvettes, pissoirs et lavabos.

Le matériel de nettoyage ne sera plus mis à disposition, il vous appartient de le fournir. Vider les poubelles, balayer et passer la serpillière.

# Réintégration de la vaisselle :

Le locataire ou une autre personne ayant loué la salle polyvalente devra être présent lors de la réintégration de la vaisselle qui se fera à un moment défini entre eux et la personne responsable. La vaisselle, que vous aurez contrôlée à la réception de celle-ci et dont vous aurez signé un certificat, devra être rendue dans le même état de propreté.

# Remise en place des tables et des chaises :

Les tables et les chaises utilisées sont à remonter sur scène.

Resteront en bas, dans la salle, pour le périscolaire : 5 tables à roulettes, 4 tables, 60 chaises, 3 petites tables et 20 petites chaises. (À placer dans le coin à gauche)

# Non-respect des consignes :

Au cas où les consignes de nettoyage et de propreté de la vaisselle ne seraient pas respectées, il conviendra de pallier à ce manquement sinon un supplément vous serait facturé selon le temps que l’employé municipal aura dû y consacrer.

Si un problème devait se poser, n’hésitez pas à nous contacter : Le Maire, Mickaël VOLLMAR au 06 84 24 42 82.

L’adjoint en charge des bâtiments communaux, Daniel KNOBLOCH au 06 86 88 18 30.

Fait en deux exemplaires.

Le locataire (nom et prénom et date)

Le Maire

Laura RITTER

N° de portable auquel on peut joindre le locataire :

Signature